



**21260**

**Mairie**

Tél. 03 80 75 70 74 • Fax 03 80 75 56 65

[www.selongey.com](http://www.selongey.com)

[mairie.selongey@wanadoo.fr](mailto:mairie.selongey@wanadoo.fr)

**Compte rendu sommaire  
de la séance du conseil municipal  
du 23 février 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt trois février à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, M. Serge Bavard, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, Mme Paulette Therry, M. Christophe Leloup, Mme Michèle Barbusse, M. Philippe Brunot, Mme Béatrice Le Serrec, M. Bruno Schneider, Mme Marjolène De Carvalho M. Daniel Vieillard.

Excusés : Mme Annick Niporte (procuration à Mme Rachel Simonel), M. Philippe Michaud (procuration à Mme Michèle Barbusse), Mme Thérèse Parisot (procuration à M. Jean-Noël Gallimardet), M. David Brunot (procuration à M. Christophe Leloup)

Mme Rachel Simonel est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est adopté sans observation.

**Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil (cf. délibération du 30 juin et du 1<sup>er</sup> décembre 2008) :**

- Arrêté du 9 janvier 2009, concernant le fleurissement de la commune avec la société JARDINS DE XA pour un montant de 16 995.83 € TTC ;
- Arrêté du le 9 janvier 2009, concernant la tonte du terrain de football de la commune avec la société JARDINS DE XA, pour un montant de 7 570.68 € TTC ;
- Arrêté du le 9 janvier 2009, concernant la tonte des pelouses (7ha50) de la commune avec la société JARDINS DE XA, pour un montant de 15 069.60 € TTC ;

## **1- Reprise par anticipation du résultat provisoire de l'exercice 2008 de la commune**

Le résultat global provisoire de l'exercice 2008 s'établit de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement : excédent 2007 + excédent 2008

922 161.34 € = 371 945.91 € + 550 215.43 €

Résultat de la section d'investissement : déficit 2007 + déficit 2008

203 535.66 € = 183 807.72 € + 19 727.94 €

Soit un excédent global de clôture de 718 625.68 €

Le conseil décide à la majorité (l'opposition s'abstient) de reprendre par anticipation le résultat global provisoire de l'exercice 2008 du budget de la commune, qui s'élève à un excédent de 718 625.68 € en vue de l'établissement du budget primitif 2009.

## **2- Vote des 4 taxes directes locales**

Le conseil vote à l'unanimité les taux 2009 des quatre taxes directes locales en augmentation de 0,4 % par rapport aux taux de 2008.

Ainsi la taxe d'habitation passe de 7.26 % à 7.29%, la taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 10.78 % à 10.82%, la taxe foncière sur les propriétés non bâties passe de 36.14 % à 36.28 % et la taxe professionnelle passe de 6.86% à 6.89 %

## **3- Budget primitif 2009 de la commune**

Le conseil, suite à la présentation qu'en fait M. VERNEY vote à la majorité (l'opposition s'abstient) le budget primitif 2009 de la commune.

La section de fonctionnement est votée par chapitre pour un montant total de 2 870 211 €. En dépenses, les charges à caractères générales s'élèvent à 664 473 €, les charges de personnel à 770 500 €, le virement à la section investissement à 1 134 714 € (grâce à la reprise de l'excédent 2008 et au resserrement des dépenses courante), les autres charges de gestion courante à 285 300 €, les autres charges à 15 224 €.

En recettes, l'excédent antérieur reporté s'élève à 718 626 €, les produits des services à 98 700 €, les impôts et taxes à 1 405 208 €, les dotations et les subventions à 572 077 €, et les autres produits à 75 600 €.

La section d'investissement est votée par article pour un montant total de 2 004 583 € ; on relève notamment les dépenses d'acquisition des terrains pour le groupe scolaire à hauteur de 420 000 € ainsi qu'une provision de 727 000 € pour sa construction.

Les recettes d'investissement sont assurées principalement par le virement de la section de fonctionnement (1 134 714€), par les dotations (276 536€), par les subventions d'investissement (191 309€), et par l'emprunt (300 800).

## **4- Subventions aux associations**

Le conseil vote à l'unanimité les subventions aux associations pour un montant total de 100 140 €, dont 60 000 € pour le centre de loisirs. Cela étant, M. Jeunot relève l'incohérence de l'opposition qui vote les subventions mais s'abstient de voter les crédits nécessaires.

## **5- Passation des marchés publics en procédure adaptée :**

Le conseil procède, à l'unanimité, à la modification des seuils et des procédures des marchés publics conformément aux nouveaux décrets de décembre 2008, visant faciliter la relance économique dans les marchés publics.

Ainsi la commune, a notamment relevé le premier seuil, passant 4 000 € à 15 000 €, afin d'alléger les procédures de passation des marchés.

#### 6- Mise en révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme

Le conseil décide, à l'unanimité, la mise en révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme. L'opposition souligne qu'elle sera attentive aux différents modes de concertation mis en place, afin que toute la population participe à cette révision. M. Schneider rappelle que la loi encadre strictement ces modes de concertation, et que, bien évidemment, elle sera scrupuleusement respectée.

#### 7- Informations diverses

A la demande de Gérard Leguay, maire, M. Duchamp informe le conseil des activités et de la (bonne) fréquentation du centre de loisirs.

M. le maire informe le conseil que des conventions concernant l'enseignement de la natation avec les maîtres nageurs sont en cours d'élaboration. Les conventions d'occupation de bâtiments communaux, par les associations seront également établies ou actualisées.

#### 8- Questions des conseillers

M. Vieillard rapporte l'échange avec de jeunes gens qui utilisaient des installations sportives communales, sans encadrement, ces derniers ont argué d'un accord verbal de M Duchamp qui s'en offusque et déclare qu'il n'a donné aucun accord à qui que ce soit.

La séance est levée 22h25.

La secrétaire de Séance,

Rachel Simonel



Le président de séance,

Gérard Leguay